

30 août 2018

Déclaration commune franco-finlandaise pour la coopération en matière d'intelligence artificielle

L'avenir de l'Europe à l'ère de l'intelligence artificielle

La transformation numérique et l'intelligence artificielle (IA), phénomènes d'envergure planétaire, transforment notre monde de façon inédite. La transformation numérique produit des effets transversaux sur la société et l'économie européennes. Pour l'Union européenne, les secteurs public et privé et les citoyens eux-mêmes, elle compte parmi les facteurs majeurs de succès qui offrent un immense potentiel de croissance et de compétitivité pour l'avenir.

Les systèmes basés sur l'intelligence artificielle sont de plus en plus utilisés tant dans le secteur privé que public et ces technologies ont déjà trouvé leur place dans le quotidien de nos concitoyens. Ainsi, l'intelligence artificielle est porteuse de possibilités immenses sur les plans social et économique, mais aussi de difficultés à affronter.

Demeurer à l'avant-garde du développement et de l'utilisation des technologies numériques en soutenant activement l'innovation, en particulier l'innovation de rupture, est fondamental pour la compétitivité de l'Europe sur la scène mondiale.

Coopération entre la France et la Finlande en matière d'intelligence artificielle

La France et la Finlande reconnaissent qu'il est nécessaire que les gouvernements jouent un rôle actif pour promouvoir une vision de l'intelligence artificielle juste, solidaire et centrée sur l'humain, à la fois fondée sur la confiance et facteur de confiance. Afin de garantir la confiance dans l'intelligence artificielle et son acceptation par la société, il est fondamental que les citoyens et les entreprises puissent se fier aux systèmes basés sur cette technologie. Les mesures concrètes que nous prenons aujourd'hui façonneront le monde de demain.

Dans ce contexte, la France et la Finlande soulignent qu'il est important et de plus en plus nécessaire de mieux comprendre, estimer et évaluer les effets de l'intelligence artificielle sur le commerce et sur la société. Nous reconnaissons que la coopération, le partage de bonnes pratiques et l'identification de synergies permettent de répondre aux questions politiques suscitées par l'intelligence artificielle.

La France comme la Finlande estiment que l'intelligence artificielle jouera un rôle clé de catalyseur pour les innovations à venir. Par conséquent, les deux pays ont mis en place des stratégies et des cadres d'investissement nationaux dans ce domaine. En outre, ils appellent à mettre en place, sous l'égide du prochain programme-cadre Horizon Europe, une initiative européenne ambitieuse consacrée à l'innovation de rupture qui permettrait d'amplifier leurs efforts nationaux respectifs, et ils sont en faveur de l'adoption rapide d'un pilote d'ici à 2019.

Il est essentiel de trouver des priorités et des solutions communes pour l'Europe, et nous nous engageons à mettre en œuvre une coopération bilatérale en matière d'intelligence artificielle, en mettant l'accent sur les secteurs prioritaires et la création d'une coopération mutuelle concernant la politique d'innovation et de recherche pour l'avenir de l'Europe. Parmi les domaines clés de coopération, on trouve :

1. le renouvellement numérique de l'industrie ;
2. la santé ;

3. la mobilité d'avenir ;
4. les écosystèmes de start-ups.

Nous reconnaissons que pour libérer totalement le potentiel de l'intelligence artificielle au service de la société et du commerce en France et en Finlande ainsi qu'au niveau européen, nous devons instaurer et renforcer la confiance dans le développement de l'intelligence artificielle et les interactions avec elle, et contribuer ainsi à mettre en œuvre une dynamique économique européenne pour cette technologie. Par conséquent, nous nous engageons à partager les bonnes pratiques et à élaborer des recommandations à propos des questions incontournables que sont la confiance dans l'intelligence artificielle et la responsabilité et l'éthique dans le cadre de son utilisation.

Prochaines étapes

Les Gouvernements de la France et de la Finlande reconnaissent la nécessité d'une coopération bilatérale en matière d'intelligence artificielle et conviennent de travailler ensemble pour élaborer et promouvoir des recommandations conjointes dans ce domaine, notamment sur les questions financières liées aux infrastructures d'intelligence artificielle, tant au niveau national qu'à l'échelle de l'Union européenne. Compte tenu de l'importance de cette question et du calendrier, un groupe d'action dédié au déploiement de l'intelligence artificielle sera créé en octobre 2018 pour mener à bien cette tâche. Un programme de travail et un calendrier de suivi seront mis au point en janvier 2019. L'évaluation des premiers résultats des travaux du groupe sera disponible à la fin de l'année 2019. Les détails relatifs à ce groupe seront donnés dans un document à part.